



Udaf

Loire-
Atlantique

UNIS POUR LES FAMILLES



Médiation familiale

**Vous vivez une tension
familiale liée à un conflit,
une séparation, une rupture
de lien.**

- Nous nous séparons et nous voulons nous mettre d'accord sur la résidence de nos enfants et leur prise en charge financière.
- Depuis la séparation de notre fils, nous avons perdu contact avec nos petits-enfants. Comment faire ?
- Mon père est décédé. Mes frères ne veulent pas vendre sa maison. Comment renouer le dialogue ?
- Nous sommes séparés et nous souhaitons faire réviser notre jugement.

L'Udaf de Loire-Atlantique vous offre un **espace de médiation familiale** pour

- vous soutenir dans votre séparation,
- vous permettre d'apaiser une situation conflictuelle,
- renouer le dialogue,
- identifier vos besoins,
- faire face à une succession difficile,
- **trouver ensemble des solutions** :
choix de la résidence des enfants,
pension alimentaire, partage des biens...

Le service s'adresse aux parents, grands-parents, jeunes adultes, adolescents de parents séparés, fratries, parents âgés ou aux membres de familles recomposées.

Qu'est-ce que la médiation familiale ?

La médiation familiale propose aux membres de la famille qui vivent une situation de rupture ou de tensions de se rencontrer en présence d'un tiers qualifié, neutre et impartial pour rétablir un dialogue et rechercher des solutions concrètes.

Comment se déroule une médiation ?

Le médiateur familial, professionnel spécialisé et diplômé d'état, vous accompagne en toute confidentialité.

Notre service de médiation vous propose un **entretien gratuit d'information** individuel ou commun pour évaluer si cette démarche vous convient.

Puis, après accord de chacun, nous vous proposons des **entretiens de médiation** pour réfléchir ensemble à des solutions acceptables pour chaque personne.

Le **coût** de ces séances est calculé en fonction des ressources de chacun, selon le barème national fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales ou l'aide juridictionnelle.

A l'issue de la médiation, les solutions adoptées peuvent faire l'objet d'un accord écrit qui peut être **homologué** par le juge aux affaires familiales si nécessaire.

L'Udaf de Loire-Atlantique propose cet autre service qui peut vous intéresser :

- Espace-rencontre



Horaires Accueil Téléphonique

Demande de renseignement et prise de rendez-vous :

Lundi/Jeudi/Vendredi : 9h30-12h30
14h00-17h00

Mardi/Mercredi : 9h30-12h30

Tél. : 02 40 63 31 23



Lieux de rendez-vous

